

Catégorie

II

# OFFICE DE TOURISME CATÉGORIE II



Offices de  
Tourisme  
de France  
FÉDÉRATION NATIONALE

**Cet Office de Tourisme, classé dans la catégorie II,**  
appartient au réseau d'Offices de Tourisme de France®, et s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Faciliter vos démarches.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant deux langues étrangères au moins.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristique sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet trilingue.
- Diffuser son information touristique également sur support papier et traduite au moins en deux langues étrangères relative :
  - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
  - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
  - aux événements et animations ;
  - aux numéros de téléphone d'urgence.
- Vous offrir l'accès libre au wifi
- Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Etre ouvert au moins 240 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères au moins.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Respecter une démarche de qualité.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.



Le Président d'Offices de Tourisme de France®, Jean BURTIN